Image not found or type unknown

Procuration deces conjoint

Par **drea**, le **06/04/2022** à **15:03**

Bonjour

ma mère est propriétaire de son logement,son compagnon qui avait la procuration est décédé, je vais m'occuper de ma mère de 91 ans elle est handicapée ne voit pas et la banque me demande un papier officiel car je n'ai pas de procuration, on m'a donc précisé que le notaire peut se déplacer au domicile de ma mère mais je ne connais pas le prix, le standard est fermé cet aprem.
je vous remercie de bien vouloir me renseigner

cordialement

Par **youris**, le **06/04/2022** à **17:00**

bonjour,

vous n'avez pas besoin d'un notaire.

La procédure peut varier en fonction des banques. En général, vous devez vous rendre dans votre banque pour y remplir un formulaire de demande de procuration bancaire. Ce document doit être rempli et signé par le titulaire du compte.

source: procuration bancaire

salutations

Par **Marck.ESP**, le **06/04/2022** à **17:03**

Bonjour
Malheureusement, il est impossible de vous répondre, cela dépend du notaire, de la distance à parcourir etc...
Cela pourrait aller de 100 à 200 €....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés